Comme les bénéfices rapatriés sont déjà inclus dans le compte courant, on pourrait invoquer l'argument suivant : la prise en compte dans les statistiques commerciales internationales des ventes réalisées par les filiales à l'étranger fait en quelque sorte double emploi. Cet argument ne tient pas compte de la structure de base des comptes nationaux. Comme la production et les bénéfices de toutes les sociétés sont imputés aux comptes des dépenses et des revenus, respectivement, il n'y a pas double emploi. Si on traitait les filiales à l'étranger comme des entreprises nationales, leurs ventes à l'étranger seraient considérées comme des exportations dans le compte des dépenses, et leurs bénéfices figureraient dans le compte des revenus.<sup>4</sup>

Bien que la balance des paiements tienne compte des bénéfices rapatriés, ceux-ci ne sont pas suffisamment révélateurs des activités des multinationales de propriété américaine sur les marchés étrangers. En 1991, les ventes des filiales américaines à l'étranger représentaient 85 p. 100 de l'ensemble des ventes des multinationales américaines à des clients étrangers. Seulement 15 p. 100 des ventes ont été réalisées directement à partir des États-Unis à des clients étrangers qui n'étaient pas des filiales. Ainsi, 85 p. 100 des activités des multinationales américaines sur les marchés internationaux n'ont pas été pris en compte dans les statistiques sur les exportations. Les données sur les bénéfices rapatriés enregistrent une part de l'activité totale, mais il peut y avoir diverses raisons, de nature fiscale ou autres, pour lesquelles les bénéfices des filiales à l'étranger ne sont pas entièrement rapatriés, ou ne le sont qu'à certaines périodes de l'année.

Signalons un point faible important de la méthodologie proposée par la NAS: les statistiques sur les exportations ainsi obtenues n'auront plus la même signification pour ce qui concerne l'emploi intérieur des facteurs de production. Pour obtenir le montant des ventes nettes à l'étranger, on déduit des ventes totales les achats de biens et services effectués par les filiales à l'étranger, mais les paiements au titre de la main-d'oeuvre et du capital étrangers ne le sont pas. Par conséquent, pareille surestimation des ventes nettes à l'étranger pourrait grossir les effets positifs sur l'emploi à l'étranger (c'est-à-dire la main-d'oeuvre des filiales à l'étranger) et occulter les effets sur l'emploi intérieur. À ce chapitre, les statistiques commerciales actuellement disponibles nous donnent un portrait très différent.

## Méthodologie proposée par Julius

Dans la méthodologie proposée par Julius, on évite le problème de l'emploi des facteurs que pose la proposition de la NAS, puisque l'on déduit des ventes des filiales à l'étranger les paiements au titre de la main-d'oeuvre et d'autres facteurs de production, ainsi que les achats effectués localement, pour en arriver au montant net des ventes à l'étranger. Comme les filiales déduisent tous les paiements (et recettes) à l'étranger, elles

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Il importe de signaler qu'aucune des méthodologies proposées ne suggère de modifier les comptes nationaux pour y incorporer les nouvelles statistiques commerciales. Toutes visent à compléter les données déjà disponibles.